

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 149/2022 SÉANCE N° 8 DU 19 DÉCEMBRE 2022

PLAN DE CORPS DE RUE SIMPLIFIÉ (PCRS) – AVENANT N° 1 À LA CONVENTION DE PARTENARIAT SUR LA CONSTITUTION, LA GESTION ET LA MISE À DISPOSITION DU PCRS DE LA MAYENNE

À la date mentionnée ci-dessus, le conseil communautaire, légalement convoqué le 13 décembre 2022, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-huit heures, à l'hôtel communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault, président.

Étaient présents

Sébastien Destais, Christian Lefort. Danielle Guillerme-Caous. Fabienne Le Ridou, Chantal Marcadé, Loïc Broussey, Patrick Péniguel, Jocelyne Richard, Jean-Bernard Morel, Jérôme Allaire, Isabelle Fougeray Florian Bercault, Isabelle Eymon, Patrice Morin, Lucie Chauvelier (à partir de 18 h 14), Antoine Caplan, Camille Petron, Éric Paris, Béatrice Ferron, Bruno Fléchard, Nadège Davoust, Georges Poirier, Guillaume Agostino, Georges Hoyaux, Catherine Roy, Marie-Laure Le Mée Clavreul, Kamel Ogbi, Chantal Grandière, François Berrou, Nicole Bouillon (à partir de 18 h 51), Jean-Pierre Thiot, Bernard Bourgeais, Sylvie Vielle, Guy Toquet, Christine Dubois, Vincent Paillard, Mickaël Marquet (à partir de 18 h 11), Éric Morand, David Cardoso, Fabien Robin, Yannick Borde, Pierre Besancon, Louis Michel, Marcel Blanchet, Olivier Barré, Dominique Gallacier et Michel Paillard.

Étaient absents ou excusés

Annette Chesnel, Jean-Louis Deulofeu, Nicolas Deulofeu, Paul Le Gal-Huaumé, Noémie Coquereau, Marie-Cécile Clavreul, Julien Brocail, Gérard Travers.

Étaient représentés

Gwenaël Poisson a donné pouvoir à Sylvie Vielle, Jean-Marc Coignard a donné pouvoir à Christian Lefort, Hervé Lhotellier a donné pouvoir à Fabien Robin, Bruno Bertier a donné pouvoir à Florian Bercault, Marie Boisgontier a donné pouvoir Bruno Fléchard, Geoffrey Begon a donné pouvoir à Isabelle Eymon, Caroline Garnier a donné pouvoir à Georges Poirier, Céline Loiseau a donné pouvoir à Antoine Caplan, Marjorie François a donné pouvoir à Georges Hoyaux, Christine Droguet a donné pouvoir à Marie-Laure Le Mée Clavreul, Sébastien Buron a donné pouvoir à Camille Petron, Didier Pillon a donné pouvoir à Chantal Grandière, Samia Soultani a donné pouvoir à Fabienne Le Ridou, James Charbonnier a donné pouvoir à Bernard Bourgeais, Vincent D'Agostino a donné pouvoir à Mickaël Marquet, Pierrick Guesné a donné pouvoir à Guy Toquet, Anne-Marie Janvier a donné pouvoir à Jean-Pierre Thiot, Corinne Segretain a donné pouvoir à Pierre Besançon, Christelle Alexandre a donné pouvoir à Yannick Borde, Michel Rocherullé a donné pouvoir à Christine Dubois.

Anthony Roullier est représenté par Danielle Guillerme-Caous (suppléante), Damien Richard est représenté par Chantal Marcadé (suppléante).

Isabelle Fougeray et Marcel Blanchet ont été désignés secrétaires de séance.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 22 décembre 2022

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2022

PLAN DE CORPS DE RUE SIMPLIFIÉ (PCRS) – AVENANT N° 1 À LA CONVENTION DE PARTENARIAT SUR LA CONSTITUTION, LA GESTION ET LA MISE À DISPOSITION DU PCRS DE LA MAYENNE

Rapporteur: Christine Dubois,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L5211-1,

Vu l'arrêté "DT-DICT" dit "Anti-endommagement des réseaux" du 15 février 2012,

Vu le protocole National d'Accord de déploiement d'un Plan Corps de Rue Simplifié (PCRS) du 24 juin 2015,

Vu l'arrêté du 27 septembre 2016 créant un guide d'application de la réglementation anti-endommagement,

Vu l'arrêté du 26 octobre 2018 reportant les échéances pour la mise en place d'un Plan Corps de Rue Simplifié, Service Public,

Vu la délibération n° 175/2020 du conseil communautaire du 7 décembre 2020 approuvant la convention de partenariat entre Territoire Énergie Mayenne, le département et Laval Agglomération pour la production mutualisée et le maintien d'un PCRS sur le territoire de la Mayenne,

Considérant la nécessité d'optimiser la mutualisation en œuvre pour la production du PCRS vecteur, avec l'introduction de prix unitaires complémentaires dans le bordereau de prix du lot 1 afin que chaque Partenaire puisse commander des données à très grande échelle, qui répondent à ses besoins spécifiques sur son territoire géographique et se situent au-delà du socle PCRS commun,

Qu'il est donc nécessaire de conclure un avenant n° 1 à la convention de partenariat afin d'organiser les modalités de refacturation desdits prix complémentaires possiblement commandés par chaque Partenaire demandeur,

Considérant le projet d'avenant n° 1,

Après avis favorable de la commission aménagement, habitat et politique de la ville.

Sur proposition du bureau communautaire,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Le conseil communautaire approuve la proposition d'introduction de prix unitaires complémentaires dans le bordereau de prix du lot 1 afin que chaque partenaire puisse commander des données à très grande échelle, qui répondent à ses besoins spécifiques sur son territoire géographique et se situent au-delà du socle PCRS commun.

Article 2

Le conseil communautaire approuve les termes de l'avenant n° 1 à la convention de partenariat sur la constitution, la gestion et la mise à disposition du PCRS de la Mayenne joint à la présente délibération.

Article 3

Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 4

Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le président,

Florian Bercault

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200083392-20221219-S8-CC-149-2022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2022

Mise en ligne : le 23-12-22